

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 Mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 4 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Étaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY,
MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Théo MORILLON, Jérémy AUMONT

Excusées ayant donné procuration : Mme Nathalie CHANTEREAU à M. Patrick LAFARGE,
Mme Laurence POUVALOUE à Mme Nathalie DAUNAS

Excusé : M. Bruno GAUTIER

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M. Jean-Jacques LOUGEZ

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Modalités de location de la salle polyvalente,
- Evolution du taux de la taxe d'aménagement,
- Tarification des services périscolaires,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Nathalie DAUNAS est nommée secrétaire de séance.

3 - Modalités de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la salle polyvalente est actuellement louée uniquement aux habitants de Chassors. Etant donné que la salle n'est pas louée toute l'année, Monsieur le Maire propose d'ouvrir la location aux extérieurs et d'appliquer un tarif différent.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour louer la salle aux personnes n'habitant pas la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve à l'unanimité des présents, 11 pour, les tarifs suivants :

	Habitants de la commune	Hors commune
Jour de semaine :	80 €	120 €
Week-end :	150 €	250 €

Chauffage/climatisation : 25 € par jour, 50 € par week-end

Un tarif de 50 € est mis en place pour la location de la salle pour une réunion, sans accès à la cuisine.

La caution reste à 500 € dans tous les cas.

4 - Evolution du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le maire rappelle au conseil que la taxe d'aménagement est actuellement à 2 % sur la commune. Il explique que la communauté d'agglomération a comme projet de proposer le lissage de cette taxe à 4 % pour toutes les communes. Il propose sans attendre la demande de l'agglomération de l'augmenter à 4 %. Il précise que cette augmentation ne sera pas immédiate, vu les délais administratifs, l'augmentation devrait entrer en vigueur en 2024.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents, la proposition.

5 - Tarification des services périscolaires

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs des services périscolaires vu l'inflation des matières premières et de l'énergie. Il propose d'augmenter à 3,50 € le repas et 1,20 € la garderie. Monsieur VERGER précise qu'il est important d'expliquer aux parents que ces augmentations sont justifiées au vu des augmentations du coût des aliments, de l'électricité et du gaz. Monsieur le Maire rappelle que l'école est une charge financière conséquente pour le budget d'une commune.

Les tarifs suivants sont approuvés à la majorité des présents, 10 pour, 1 abstention et entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2023 :


Tarif repas élève	3,50 €
Tarif repas adulte	7,00 €
Tarif garderie par élève (matin)	1,20 €
Tarif garderie par élève (soir)	1,20 €

6 - Informations et questions diverses

- Travaux RD 15 : Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait choisi des bordures préfabriquées lors d'un précédent conseil mais le Département a déconseillé ce choix ; les bordures coulées sont plus solides et plus appropriées vu la particularité du chantier. Les bordures seront donc coulées sur place.
- Voirie : Monsieur le Maire explique au conseil qu'une procédure de protection des chemins ruraux contre la protection acquisitive trentenaire peut être mise en place par le biais d'un recensement conformément à la loi 3DS. Vu le peu de risque sur les chemins ruraux de la commune, le conseil ne donne pas suite à cette proposition.
- Propreté : Monsieur le Maire propose d'organiser une journée nettoyage des villages le vendredi 22 septembre. Les enseignantes de l'école proposent de se joindre à la municipalité pour cette action. L'enseigne LECLERC propose de fournir des kits de nettoyage. Le conseil est favorable à cette proposition.
- Monsieur le Maire explique que la Préfecture a délégué 2 associations « Charente Nature » et le « Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique » pour réaliser un inventaire du patrimoine naturel (flore sauvage et habitats naturels. Dans le cadre de cette mission, ces deux associations sont autorisées à accéder aux propriétés privées closes ou non closes. Elles devront pouvoir présenter l'arrêté de la Préfecture et un ordre de mission.
- Chauffage Salle des fêtes : Suite à la proposition de Monsieur le Maire de solliciter le Fonds Vert (subvention de l'Etat) pour les travaux de changement de chauffage de la salle des fêtes, une étude énergétique a été demandé à un bureau d'étude. Monsieur Leveque explique avoir reçu le bilan. Pour atteindre les 30 % d'économie par rapport au système de chauffage existant nécessaire pour obtenir ladite subvention, le bureau d'étude s'est basé sur des données peu réalistes : chauffage au maximum à 19°; et les scénaris proposés semblent très commerciaux : pose d'une vmc, pose de film sur les vitres, blocage de la climatisation. De nombreux travaux supplémentaires seraient nécessaires en plus de la pose du chauffage. Monsieur Leveque a demandé que la société réétudie le dossier.
- Patrimoine : Madame Daunas explique que la commission Patrimoine s'est réunie pour travailler les projets d'aménagement paysager :
 - o La Statue : une structure métallique a été montée derrière, des fleurs seront plantées prochainement.
 - o Cimetière : l'emplacement du jardin du souvenir a été décidé ; il sera réalisé en fin d'année.
- Sécurité : Madame Daunas explique que le plan communal de sauvegarde en cours d'élaboration avance. Une enquête va être faite auprès des habitants pour recenser les outils et matériels qui peuvent être mis en commun en cas de besoin. Distribution dans les boites aux lettres ce week-end, réponse attendue des habitants pour la fin mai.

Le Maire lève la séance à 20 h 00.

La secrétaire de séance



Nathalie DAUNAS

Le Président de séance



Patrick LAFARGE

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2023/21	Modalités de location de la salle polyvalente	Approuvée
2023/22	Révision du taux de la taxe d'aménagement	Approuvée
2023/23	Tarification des services périscolaires	Approuvée